



L'essentiel & plus encore

## MSA de Maine-et-Loire - Janvier 2022

Je me connecte



### *Actualités réglementaires*

#### **Les nouvelles mesures applicables à partir de 2022**

Consultez les nouvelles mesures entrant en vigueur en 2022 : la fin de la déclaration trimestrielle des salaires, le bonus-malus du taux de contribution d'assurance chômage, la revalorisation du Smic...

Accéder aux mesures 2022 >



## Taux de cotisations et contributions sur salaires pour 2022

Consultez les taux des cotisations et contributions sur salaires applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les employeurs de main-d'œuvre agricoles.

[En savoir plus >](#)

## L'indemnité Inflation pour les non-salariés agricoles

Le gouvernement a décidé le versement d'une indemnité Inflation exceptionnelle de 100 €. Les versements ont eu lieu fin décembre 2021 pour la majorité des exploitants concernés. Les adhérents dont les coordonnées bancaires n'étaient pas connues, les conjoints et les aides familiaux la recevront fin janvier 2022.

[Connaître les modalités >](#)

## Prise en charge de cotisations pour les exploitants et employeurs touchés par le gél d'avril 2021

Si vous avez déposé une demande complète au plus tard le 29 octobre 2021, vous pouvez, dans l'attente de vos prises en charge et si vous n'êtes pas en mesure d'acquitter vos cotisations, demander à bénéficier du report des prochaines échéances de paiement de vos cotisations et contributions sociales.

[Consulter les modalités >](#)

## Les mesures Covid pour les employeurs et exploitants

Consultez toutes les mesures mises en place pour soutenir les exploitants et employeurs de main d'œuvre agricoles particulièrement impactés par la crise sanitaire liée au Covid-19. Les plans d'apurement ont été conclus avant le 31 décembre 2021.

[> Les mesures pour les employeurs](#)

[> Les mesures pour les exploitants](#)

## Revalorisation des retraites des conjoints collaborateurs et aides familiaux

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le montant des pensions de retraite des conjoints et des aides familiaux (frères, sœurs et enfants) des exploitants agricoles augmente. Cette revalorisation s'applique sur les retraites de janvier 2022, avec un premier paiement au 9 février 2022.

[En savoir plus >](#)

## Mise à disposition des fiches de paramétrage de vos organismes complémentaires (FPOC)

Dans le cadre de la DSN, vous devez impérativement paramétrer chaque année votre logiciel de paie de manière à déclarer dans vos DSN mensuelles l'ensemble des cotisations dues et, notamment, celles de complémentaire santé et de prévoyance. La FPOC vous permet de disposer de tous les éléments indispensables au paramétrage.

[En savoir plus >](#)

## Attestations Pôle Emploi pour les utilisateurs du Tesa simplifié

A titre dérogatoire, les employeurs du secteur agricole "qui utilisent les modèles d'attestation employeur MSA et le Tesa" peuvent continuer à transmettre leurs attestations par ce service.

## Le recours à un prestataire extérieur

Vous souhaitez faire appel à un prestataire de services pour faire réaliser vos travaux agricoles ? Avant de signer le contrat, vous devez vous assurer de conclure un véritable contrat de sous-traitance et vérifier un certain nombre d'éléments auprès de l'administration et auprès de la société co-contractante.

[En savoir plus >](#)

*MSA en ligne*



## **Pass'Agri : toutes les aides pour passer un cap difficile**

Que vous soyez exploitant ou employeur, vous pouvez être confronté à des difficultés dans le cadre de votre activité professionnelle. Pour vous soutenir, la MSA vous propose des dispositifs d'accompagnement : aides financières, accès aux prestations sociales, soutien dans l'élaboration d'un nouveau projet professionnel.

[Accéder à Pass'Agri >](#)

## **tesa.msa.fr : un site pour vous aider dans vos démarches**

Pour permettre aux employeurs agricoles de réaliser sereinement leurs déclarations de salariés, la MSA propose un site Internet dédié au Tesa (Tesa simplifié et Tesa+). Vous y trouverez toutes les informations utiles sur ces services, des tutoriels vidéo, des questions/réponses...

[Consulter le site >](#)

## **DSN : des fiches consignes pour bien paramétrer votre logiciel**

Ces consignes ont été rédigées dans le but de vous guider dans votre gestion des procédures déclaratives avec la MSA.

[Voir les fiches >](#)

*Santé et Santé-sécurité au travail*



## Le plan Santé sécurité au travail en agriculture 2021-2025

Tous les 5 ans, la MSA définit son Plan Santé Sécurité au Travail en agriculture. En tant qu'exploitant ou employeur, les actions développées par ce plan doivent vous permettre de diminuer les risques professionnels et améliorer vos conditions de travail pour votre santé et celle de vos salariés.

[Consulter le plan >](#)



## Vous aménagez ou construisez votre chai ?

Les services de Santé Sécurité au Travail de la MSA ont créé le premier site internet d'accompagnement à la conception ou l'aménagement de chai : [monprojetdechai.fr](http://monprojetdechai.fr)

Contact :  
Christelle Guillet  
[santesecurite@msa49.msa.fr](mailto:santesecurite@msa49.msa.fr)

[Découvrir le site >](#)

## L'amiante : un matériau toxique pour la santé

Interdit depuis 1997, l'amiante est encore présent dans de nombreux bâtiments agricoles. Dangereux pour la santé, ce matériau a généré un cadre réglementaire, stricte et contraignant mal connu par les agriculteurs souhaitant effectuer des travaux de rénovation.

Contact MSA :  
Carole Delaqueze  
[santesecurite@msa49.msa.fr](mailto:santesecurite@msa49.msa.fr)

[En savoir plus >](#)



## L'info en plus



### Le service Agri'écoute s'enrichit d'une plateforme en ligne

Agri'écoute, le service d'écoute en cas de détresse est désormais accessible sur [agriecoute.fr](http://agriecoute.fr). Vous pourrez :

- Tchat (conversation écrite) en direct avec un psychologue ;
- Prendre rendez-vous pour un entretien avec un psychologue
- Consulter des fiches et conseils sur la santé mentale.

[Accéder à la plateforme >](#)



### L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Tous les mois, vous devez déclarer vos bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés à la MSA. Si vous employez 20 salariés et plus, 6 % minimum doivent être des travailleurs handicapés. Dans le cas contraire, vous devrez verser une contribution annuelle.

[Consulter les modalités >](#)

## L'aide au répit : évolution au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Vous vous sentez débordé-e, dépassé-e par les difficultés... Vous avez le sentiment de ne plus y arriver... L'aide au répit peut vous concerner.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la MSA a renforcé son aide et augmenté le plafond des capitaux pris en compte.

Contact :  
02 41 31 75 52  
[actionsociale.blf@msa49.msa.fr](mailto:actionsociale.blf@msa49.msa.fr)

[En savoir plus >](#)

Restez  
informé 

L'info de nos  
Partenaires 

Agenda  
Local 

### Les liens utiles

- > [Site du Gouvernement](#)
- > [Santé publique France](#)
- > [Ministère de l'économie et des finances](#)
- > [Chambres d'agriculture](#)
- > [Ministère du travail](#)
- > [Portail des Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS - ex DIRECCTE\)](#)

### SIVAL 2022 : 15 au 17 mars

Le Salon international des techniques de productions végétales se déroulera au Parc des Expositions d'Angers. La MSA vous accueille sur son stand pendant les 3 jours du salon et vous propose 2 conférences.

> [En savoir plus](#)

## Vos courriers pour la MSA

Pour l'envoi de vos documents, utilisez en priorité votre espace privé MSA. Pour tout courrier postal, une adresse unique : MSA de Maine-et-Loire - 49938 ANGERS CEDEX 9 (aucun autre lieu de dépôt).

### Echéances

> 5/02 et 15/02 : Échéances DSN

---

[Nous contacter >](#)



La MSA utilise votre adresse de messagerie pour vous envoyer sa lettre d'information.  
Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en utilisant le lien de désabonnement ci-dessous.  
[En savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits](#)

[Se désinscrire](#)

© MSA 2022